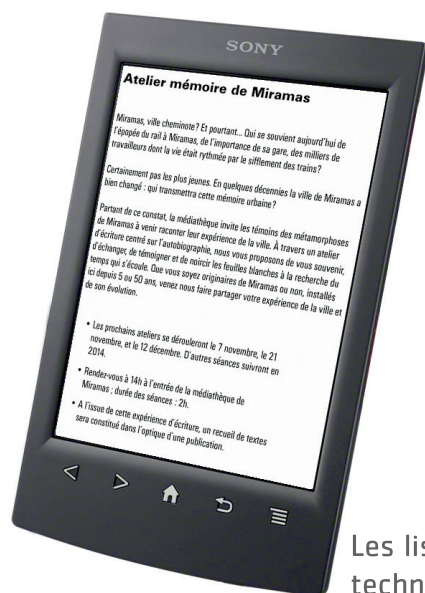


La liseuse numérique le nouveau livre



Les liseuses sont consultables à partir de 12 ans pendant 1 heure

Les liseuses utilisent la technologie de l'encre électronique, beaucoup plus confortable pour l'œil qu'un écran d'ordinateur. Elles permettent de stocker plusieurs centaines de livres dans leur mémoire. Pour les découvrir, nous mettons à votre disposition 7 liseuses en consultation dans les espaces Langues et Littérature.

La tablette numérique un outil polyvalent



Légères, ergonomiques, faciles à transporter, les tablettes supplantent peu à peu les ordinateurs.

Les tablettes sont accessibles à tous, pendant 1h45

Dédiées à la navigation sur internet, elles sont aujourd'hui plébiscitées par tous les publics. Nous mettons à votre disposition en consultation sur place 22 tablettes (Ipad, Samsung et Galaxy Tab). Accédez à des dizaines d'applications : presse, TV, jeux, BD, jeunesse...

Les **Conditions** de **consultation**

Vous pouvez manipuler ces outils, jouer, surfer sur internet et découvrir un panel d'applications sélectionnées par les bibliothécaires. Des casques sont également à votre disposition pour une utilisation en toute tranquillité.
Pour les tester, adressez-vous à votre bibliothécaire, muni de votre carte d'adhérent.

Extraits du **règlement**

L'accès à ce service de la médiathèque est réservé aux adhérents sur présentation de la carte personnelle de la médiathèque. Il est également soumis à l'acceptation du règlement de la médiathèque et de la charte d'utilisation des tablettes et liseuses.

Extraits :

Art. 3 : « L'utilisateur s'engage à respecter les conditions générales d'utilisation d'internet. »

Art. 5 : « Les appareils de lecture électronique (tablettes et liseuses) doivent être restitués avec leurs accessoires (casques pour les tablettes, housses et stylets pour les liseuses). »

Art. 7 : « L'utilisateur s'engage à ne pas importer sur l'appareil des données extérieures et à restituer l'appareil de lecture électronique tel qu'il lui a été prêté (organisation du bureau des tablettes, fond d'écran, ouvrages disponibles dans la bibliothèque électronique des liseuses) »

Rappel : « Il est formellement interdit de photographier ou de filmer une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal s'il s'agit d'un mineur. Toute diffusion non autorisée pourra faire l'objet de sanctions pénales et disciplinaires. »

Le règlement est consultable dans son intégralité sur
www.mediathequeouestprovence.fr



À MA MÉDIATHÈQUE

ouest
Provence

Je **teste**
les **liseuses** et
tablettes
numériques

